

Montréal, 15 avril, 1873.

M. Monk, l'avocat des sociétés notionales produit en ce jour (15 avril) un mémoire récapitulant les preuves contre M. C. E. Belle.

Ce mémoire est accompagné de six (6) affidavits et un certificat d'un prêtre, tous témoignant de la respectabilité personnelle de madame Monnier.

I. Le certificat est de J. T. Tallet, prêtre, et marqué I.

Les affidavits sont de :

II. M. le Docteur de Bonald ;

III. Joséphine Puginier, veuve Damas ;

IV. Joseph Germaux ;

V. Délina Cloutier ;

VI. Belzémire Lapointe ;

VII. Jean Cloutier.

MM. Doherty et A. A. Belle, les avocats de M. C. E. Belle produisent, ce jour, 15 avril 1873, leur mémoire à l'appui des preuves qu'ils ont données de l'innocence de leur client.